

Professeurs résidents – rémunération et conditions d'accueil à Djibouti

1- Le pays

La République de Djibouti (IDH du PNUD : 172ème/187), est un pays de 880 000 habitants, d'une superficie égale aux deux tiers de la Belgique.

« Djibouti est la vigie de la mer Rouge et la porte d'entrée de la Corne de l'Afrique. Comme Aden, Massaooua, Hodeïda, Suakin ou Zeïla, il fait partie de ces ports mythiques que l'on découvre et apprend à désirer en lisant les écrivains voyageurs. Monfreid, Kessel, Rimbaud, Londres, Kapuscinski, Pratt et quelques autres ont sillonné les eaux et la terre de cette région à la recherche d'images, de sensations, de fortune ou encore d'eux-mêmes.

Ce pays est une mosaïque de peuples, dans ce pays nomade dont on loue la stabilité, plaque tournante des désirs et des espoirs dans une région où la géopolitique est hautement chaotique. La roche et le silence, des vents phénoménaux, la brousse et la mer. Une terre déchirée, un rêve de géologue où le cheminement des failles et l'affaissement des rifts se lisent à livre ouvert, des jardins sous-marins, une banquise de sel, des marchés multicolores, des déserts monochromes, des paysages de science-fiction. Des chars à voile sur une plage sans fin et sans mer. Une ville portuaire qui regarde vers la terre. Des animaux sauvages pas si farouches. Des échoppes et restaurants tenus par des gens de toutes nationalités. Un peuple beau et fier, nomade dans l'âme ou en pratique. L'Afrique, l'Arabie, un peu d'Europe et d'Inde. » Extraits du Petit Futé 2016-2017.

L'économie est dominée par les services (80%), l'industrie (près de 17%) et l'agriculture (plus de 3%) ne sont pas négligeables pour autant.

La monnaie nationale est le Franc djiboutien (DJF) qui vaut 0.00484€ (1€ = 206 DJF - taux de chancellerie mi-décembre 2017).

2- Le Lycée français de Djibouti (LFD) (<http://webetab.ac-bordeaux.fr/lycee-francais-djibouti/>)

Il accueille près de 1500 élèves de la maternelle aux bacs L (session 2018), ES, S et STG, dont 57,5% de Français, 37,2% de Djiboutiens et 5,3% de Tiers. La plupart des élèves du LFD sont francophones. 60% des enseignants sont des titulaires français.

Tarifs scolaires (2017-18), hors frais de fournitures, d'achat des manuels et de Première inscription – DPI (634 Euros) :

dont inscription annuelle	Djiboutiens	Français	Tiers
Maternelle	3152 €	2735 €	3667 €
Elémentaire	3110 €	2709 €	3631 €
Collège	4260 €	3788 €	5126 €
Lycée	5628 €	5078 €	6718 €
Moyenne (change sept 2017)	4037 €	3577 €	4785 €

Les tarifs 2018-19 seront identiques, voire légèrement inférieurs.

3- La rémunération

Le traitement indiciaire (auquel s'ajoute l'ISOE ou l'ISAE) est majoré d'une indemnité spécifique de vie locale (ISVL) qui se situe entre 910€ (groupe 8) et 1271€ (groupe 5) par mois (au 1^{er} octobre 2017), selon l'indice du bénéficiaire. L'ISVL est versée 12 mois/12,

L'avantage familial est de 333€ par mois pour un enfant de moins de 10 ans, 438€ pour un enfant de 10 à 15 ans, 566€ pour un enfant de plus de 15 ans (au 1^{er} septembre 2017).

Les résidents s'acquittent des frais de scolarité dans la limite du montant qu'ils perçoivent au titre de l'avantage familial. Les droits de première inscription leur sont versés par l'AEFE. Ils ne peuvent pas prétendre aux bourses de l'AEFE, au motif qu'ils perçoivent l'avantage familial.

Un forfait billet d'avion annuel (grandes vacances) d'un montant de 200 000 DJF (environ 968€), est versé à la condition d'être en poste à la rentrée suivante et de ne pas bénéficier d'une aide du même ordre par l'intermédiaire du conjoint.

Les frais de visa d'entrée (à l'arrivée) et la carte de séjour annuelle sont pris en charge par le LFD.

4- Situation administrative du résident à recrutement différé

Les résidents à recrutement différé, doivent d'abord résider à Djibouti pendant trois mois (du 1er septembre au 30 novembre) avant d'être rémunérés par l'AEFE.

Pendant ces 3 mois, le fonctionnaire en disponibilité ne peut pas cotiser pour la pension civile.

En cas de recrutement double, l'un des conjoints ou partenaire pacsé est détaché à la date de la rentrée et l'autre après trois mois de disponibilité (contrat local rémunéré par l'établissement).

5- Situation financière des résidents à recrutement différé

Au cours de ces 3 mois en contrat local, ils perçoivent :

- un traitement équivalent au dernier traitement brut perçu dans le poste précédent (traitement indiciaire pour ceux qui arrivent de France, ou d'un établissement conventionné avec l'AEFE), versé localement en DJF ;
- pour le 2nd degré : l'indemnité de professeur principal, le cas échéant ;
- une prime d'installation d'un montant de 1 250 000 DJF (environ 6050€) (versée à l'arrivée, une seule par foyer, n'est pas due dans le cas où le conjoint bénéficie d'une aide à l'installation) ;
- hébergement à l'hôtel (Hôtel Alia) pour six nuitées pour l'agent et sa famille ;
- prise en charge des 2/3 de la cotisation d'assurance maladie CFE ou l'équivalent CFE en cas de prise en charge MGEN (sur présentation de la facture).

Pendant ces 3 mois, des charges salariales sont déduites du salaire : 10-11% pour les impôts à la source et 8% de cotisation salariale maladie et retraite.

Les résidents ne sont pas exonérés des frais de scolarité pendant ces trois mois.

Le résident à recrutement différé doit s'assurer de sa couverture sociale pendant cette période de 3 mois de disponibilité, auprès de la MGEN ou d'un autre organisme.

6- Les conditions de vie

Le climat :

Les températures sont très élevées de mai à septembre (climatisation obligatoire), tempérées (très agréables) de la mi-octobre à avril.

Les démarches administratives :

La Direction du Lgm met tout en oeuvre pour faciliter l'accueil et les démarches des nouveaux personnels, les formalités exigées par le pays font l'objet d'un accompagnement des nouveaux.

Logement :

Pour un appartement avec 2 chambres, il faut compter environ 630€ par mois. Pour une maison avec 4 chambres : entre 730 et 960€.

Les dépenses d'électricité sont conséquentes car la climatisation est nécessaire entre avril et octobre (voir carnet d'accueil).

Avion :

Le coût d'un billet d'avion pour la France est de 700 euros environ (compagnie Qatar Airways).

Les achats :

Plusieurs supermarchés européens sont présents (Casino, Géant, Leader Price). Un grand marché permet de s'approvisionner pour un coût raisonnable.

Les produits manufacturés sont quasiment tous importés, donc plus cher.

Impôts :

Les résidents sont imposables à Djibouti (mais pas en France). En revanche ils ne sont pas soumis à la CSG. L'un compensant l'autre.

Déménagement ou pas ?

On trouve tout ou presque sur place (assez cher), un déménagement n'est pas indispensable. Beaucoup d'appartements sont meublés.

Banque :

On peut ouvrir un compte dans une banque djiboutienne et faire transférer l'argent depuis un compte en France. Il existe aussi des distributeurs automatiques de billets un peu partout dans la ville.

Emploi du conjoint :

Tout à fait possible au LFD, en contrat local. La formation des débutants est assurée par l'équipe nombreuse de formateurs. A la rentrée 2017, la rémunération pour un enseignant en contrat local s'échelonne entre 926 et 1400€ (nets d'impôts).

Vie culturelle :

L'Institut français de Djibouti (IFD) offre une riche programmation de spectacles, d'expositions et des conférences de haut niveau. Sa médiathèque est très fournie.

7- Santé

Les conditions sanitaires sont très bonnes à Djibouti.

Les médecins compétents sont nombreux, trois médecins généralistes français exercent en libéral. Il y a un dentiste français. Il existe de bonnes cliniques privées. Le centre médico-chirurgical interarmées (CMCIA) est ouvert aux fonctionnaires français en cas d'urgence.

En cas d'extrême urgence le rapatriement est facile.

Le paludisme existe dans le pays, des précautions sont nécessaires (moustiquaire, climatisation).

8- La sécurité

De manière générale la sécurité au quotidien ne pose pas de problème, la petite délinquance existe mais la criminalité est quasiment inconnue. Djibouti est un « village ».

9 - La procédure de recrutement

Il est proposé à l'AEFE en mars par le proviseur après avis d'une commission locale (CCPLA) présidé par la conseillère de coopération et d'action culturelle. Cette procédure exige des candidats qu'ils se prononcent rapidement notamment lorsqu'ils sont proposés au recrutement par plusieurs établissements simultanément. Il faut en effet que les demandes de détachement (*et de disponibilité pour les résidents à recrutement différé*) soient acceptées par les services de gestion, ce qui suppose que ces demandes soient faites le plus tôt possible, les rectorats et inspections académiques refusant de plus en plus souvent les demandes formulées après la mi-avril.

10 - Les formalités d'arrivée en poste

Le LFD accompagne les nouveaux dans leurs démarches pour l'obtention du visa d'entrée dans le pays, de la carte de séjour.

La gestion de l'envoi de cantines et/ou du déménagement ne relève pas du LFD, les nouveaux personnels doivent s'adresser à un transitaire (société de déménagement) avant leur départ de France ou d'un autre pays.

Les transactions pour l'achat d'un véhicule ne sont pas non plus gérées par le LFD. Il revient au concessionnaire ou au particulier de s'en occuper.

S'agissant de l'accueil en général, les enseignants déjà installés aident efficacement les nouveaux arrivants.

Il est possible d'obtenir le remboursement des cotisations de vieillesse versées pendant les 3 mois en contrat local, auprès des autorités locales, à partir de décembre, à la condition de s'être inscrit à la caisse djiboutienne d'assurance maladie (CNSS).

Vous pouvez consulter :

- le site du Lycée : <http://webetab.ac-bordeaux.fr/lycee-francais-djibouti/>
- de l'ambassade de France : <https://dj.ambafrance.org/>
- pour les conversions monétaires : <http://www.xe.com/ucc/fr/>

Vous pouvez contacter les représentants des enseignants (FO, SNES, SGEN, SNUIPP) par l'intermédiaire de l'assistante du proviseur, Mme Tarwa (secretairetablissement@lfdjibouti.net) qui transmettra.

Au 21 décembre 2017.